



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 5 juin 2003 à 20H30

le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS  
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous  
la présidence de M. CORRE Yves Maire.

OBJET :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Personnel communal  
Médecine du travail  
des agents  
territoriaux

Date de convocation du Conseil municipal : 9

PRÉSENTS : MM.

L'ensemble des Conseillers Municipaux à l'exception de :

ABSENTS : MM. DANIEL Joël

M. MANAC'H Alexis

a été élu secrétaire.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que toute collectivité employeur se doit de disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive.

Acet effet, le Centre de Gestion du Finistère met à la disposition des communes et établissements affiliés un service de médecine dont l'exécution des prestations est confiée à la Mutualité Sociale Agricole du Finistère.

Dans la perspective de la signature d'un nouveau contrat à compter du 1er janvier 2004, cette dernière propose ces prestations pour la somme de 73 euros TTC. Ce coût couvre non seulement l'examen annuel obligatoire, mais également l'ensemble des actions prévues dans le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité.

L'assemblée appelée à délibérer sur la proposition du Centre de Gestion décide :

- d'adhérer pour 5ans au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de gestion. Le coût de la prestation est de 74,50 euros au 1er janvier 2004 (73 euros facturation MSA et 1,50 euros frais de secrétariat Centre de Gestion) à l'exclusion de toute autre charge,

-d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle du centre de Gestion du Finistère.

Fait à BRENNILIS: les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Y. CORRE.

